

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE VIE LYCENNE DU 16 FEVRIER 2021.

N° de la séance : 3

Nature de la séance : ordinaire

En date du :

Jeudi 24/02/2022 à 10H00

Transmis le :

Lundi 28/02/2022

Présidence : Le Proviseur, Marie-Claude BONAL

Vice-président : Zoé MARTINI-SIRUGUE, élue représentante des élèves au CVL

Secrétaire de séance : Catherine BRIVE, CPE

Membres absents / excusés : voir feuille d'émargement

Nombre de membres présents : 12 en début de séance

Quorum élèves : 6

Ordre du jour	Pages PV	Pages annexes	Points votés
I - CVL			
1 - Adoption du PV de la séance du 23/11/2021.....	2		Pour accord
2 - Adoption de l'ordre du jour.....	2		Pour accord
II - VIE SCOLAIRE			
1 – Préparation de la rentrée 2022, dotation horaire globalisée, tableau de répartition des moyens par discipline.....	2 et 3		Pour info
2 – Projet Egalité Filles / Garçons proposé par les référentes Mmes CHRISTOPHE et MILANI.....	3 et 4		Pour avis
3 – Appel à projets Parlement régional de la Jeunesse.....	4		Pour avis
4 – Expression libre des élèves.....	4		
Nombre de pages du procès-verbal: 4 (hors pages émargement)			

Signature du Président du CVL et du secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Catherine BRIVE



Le Proviseur,

Marie-Claude BONAL



I – CONSEIL DE VIE LYCEEENNE

Madame le Proviseur ouvre la séance à 10h15
Le secrétariat de séance sera assuré par Madame BRIVE, CPE.
Les membres présents, excusés ou absents apparaissent sur la liste d'émargement jointe en dernière page.

I – CONSEIL DE VIE LYCEEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

1 - Adoption du PV de la séance du 23/11/2021

Le procès-verbal de la dernière séance du CVL en date du 23/11/2021 est validé par l'ensemble des membres du conseil.

Résultat du vote : **Vote pour : 12**
 Vote contre : 0
 Abstentions : 0

I – CONSEIL DE VIE LYCEEENNE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

2 - Adoption de l'ordre du jour

Aucune question diverse n'a été transmise au Proviseur.

Ajout du Proviseur :

- Projet Egalité filles / garçons, présentation par Mme CHRISTOPHE, professeur de Philosophie, référente Egalité filles / garçons
- Parlement régional de la jeunesse, présentation par Mme BRIVE, CPE

L'ordre du jour présenté est accepté par l'ensemble des membres du conseil.

Résultat du vote : **Vote pour : 12**
 Vote contre : 0
 Abstentions : 0

II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe : aucune

1 – Préparation de la rentrée 2022, dotation horaire globalisée, tableau de répartition des moyens par discipline

POUR LE LEGT et aussi POUR LA SEP, les 2 dotations académiques constituent les moyens prévus en heures pour la rentrée qui suit pour tous les cours et toute l'organisation pédagogique.

Ce qui est mis au vote n'est pas le montant de l'enveloppe octroyée par le rectorat mais la répartition de ces moyens par discipline.

En respectant strictement la dotation accordée, cette répartition doit impérativement respecter les horaires nationaux dus à l'élève dans chaque niveau et dans chaque discipline en lien avec la formation concernée, en 3^{ème} Prépa Pro, en Bac Pro, en Seconde générale, en 1^{ères} et Terminales générales et technologiques.

A cette phase, la répartition est prévisionnelle.

Le début du travail consiste à préciser le nombre de classes et de groupes en lien avec les effectifs attendus.

La Prévision est ajustée en juin car elle dépend :

- du nombre réel d'inscrits et non pas seulement des élèves affectés en Seconde
- de la répartition des élèves de Seconde dans les enseignements d'exploration

dans les groupes de langues

dans chaque spécialité en 1^{ère} et Terminale selon le nombre de redoublants en Seconde, 1^{ère} et Terminale.

Un volant d'heures lié à l'autonomie de l'établissement est à disposition. Elle permet de mettre plus d'heures professeurs que l'horaire minimal de l'élève en classe entière. Ceci permet de dédoubler des classes pour faire des cours en groupes, ou de faire plus de groupes ce qui entraîne un effectif plus léger.

De ce travail découle la prévision des postes d'enseignants nécessaires.

La dotation horaire globale est composée de trois enveloppes :

- les Heures Postes (HP) qui correspondent aux emplois définitifs ou provisoires des enseignants

- les Heures Supplémentaires Année (HSA), heures qu'ils font dans leur service au-delà du service obligatoire
- les heures pour IMP (Indemnités pour missions particulières).

Les professeurs ont un nombre d'heures à faire lié à leur statut, un professeur agrégé doit un service de 15H par semaine, un professeur certifié ou un PLP 18H, un professeurs d'EPS certifié 20H, agrégé 17H. Ces heures s'appellent des **HEURES POSTE**.

Les heures faites en plus s'appellent **HEURES SUPPLEMENTAIRES ANNEE**. Depuis plusieurs années les enseignants ne peuvent pas refuser de faire jusqu'à deux heures supplémentaires, au-delà, ils peuvent refuser.

Une enveloppe relative aux **INDEMNITES POUR MISSION PARTICULIERE (IMP)** est attribuée à chaque établissement. Cette enveloppe d'IMP est ventilée dans les différents domaines concernés (coordination, tutorat, mission d'intérêt pédagogique, etc.).

La comparaison se fait toujours de prévision à prévision, c'est-à-dire à la même période d'une année sur l'autre, que ce soit pour la structure (les classes, les groupes, l'offre de formation), pour les effectifs prévus et pour l'organisation pédagogique (l'enveloppe globale et la répartition par disciplines).

Le travail du chef d'établissement consiste à faire la proposition la meilleure possible dans l'enveloppe reçue, à ajuster le nombre de classes et à réfléchir aux priorités pédagogiques que l'on veut conserver ou mettre en place.

Il est possible en fin d'année de demander plus d'heures au Rectorat si les effectifs constatés à l'inscription sont supérieurs aux effectifs prévisionnels.

Le chef d'établissement a à cœur de protéger les postes des professeurs titulaires.

Concernant l'année en préparation, ce qui est à retenir, c'est qu'en proportion le nombre d'élèves baisse davantage que le nombre d'heures, ce qui fait que cette dotation est meilleure que celles des dernières années et qu'elle donne plus de souplesse pour l'organisation des effectifs des groupes et des cours.

Les interventions portent sur les points suivants :

Un élève demande comment sont comptabilisées les heures qui servent à la surveillance du bac blanc, Mme le proviseur explique qu'il existe des heures pour rémunérer les enseignants sur des interventions ponctuelles devant élèves. Cette ligne d'heures non affectées à une discipline particulière est le Z999.

Un enseignant demande quelle est la marge de discussion avec le rectorat sur la DGH, Mme le proviseur rappelle qu'il existe des critères d'attribution de la dotation, les chefs d'établissement ont pour mission de faire avec le volume d'heures qui est attribué à l'établissement. Il est cependant possible pour les chefs d'établissements d'émettre des remarques sur les effectifs prévisionnels, ce qui est le cas pour l'année prochaine, pour notre lycée, concernant une sous-estimation probable du nombre d'élèves en terminales en STMG, compte tenu qu'il ne devrait rester pour eux que 3 places si tous les élèves de 1^{ère} STMG montent en Terminale. Le rectorat prend le problème en note et le rediscute avec le constat des inscrits en fin d'année, après les résultats du Bac pour le niveau de Terminale.

La difficulté de ce travail au mois de juin dans les négociations des ajustements avec le rectorat vient du fait qu'il faut le faire en urgence, au plus près de la réalité des inscriptions successives par niveau, et des effets sur les services de enseignants à revoir.

II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe :

2 – Projet Egalité Filles / Garçons proposé par les référentes Mmes CHRISTOPHE et MILANI

Madame le Proviseur demande à Madame CHRISTOPHE, professeur de philosophie, chargée de mission avec Madame MILANI, professeur de Lettres, sur le thème de l'Egalité FILLES / GARCONS, de nous présenter un projet sur ce thème pour avis des élèves. En introduction elle précise que ce projet est le fruit de précédents échanges sur une éventuelle « journée de la jupe » qu'elle n'a pas été retenue pour n'engendrer aucune polémique qui pourrait être contre-productive. Madame le Proviseur pense que toute la réflexion associée à cette première idée lui paraît très intéressante et à mener avec les mêmes objectifs, mais sous d'autres formes, et avec son soutien.

Madame CHRISTOPHE expose les propositions suivantes et excuse l'absence de Mme MILANI.

La réflexion est de penser l'altérité et l'égalité comme inverse de l'inégalité, de déconstruire les stéréotypes, de mutualiser les énergies sur ce qui se fait déjà au lycée :

- théâtre forum sur les violences sexistes.
- La valorisation de la représentation des filles dans les filières scientifiques
- Exposition sur les violences
- Interventions sur le consentement, d'un point de vue plus théorique avec un apport sociologique et plus concret avec la participation de la maison des droits des femmes de Vaucluse.

La question posée est : Pourquoi il n'y a que les femmes qui portent des jupes dans nos sociétés, ? alors que ça n'a pas toujours été comme cela. Toutes les disciplines peuvent être interrogées sur cet état de fait : la littérature, l'art, les SES, la sociologie, l'histoire, la philo (sur l'inné et l'acquis)...

Cela nous interroge nos représentations sur le pantalon et la jupe comme objet de libération, de soumission ou de pouvoir.

La date du 8 mars, trop proche ne peut être retenue pour le projet mais plutôt la semaine de la culture avec des projets sur plusieurs jours et plusieurs axes, avec des expositions de photos, de textes, des documents audio. Ces projets seraient le fruit du travail de différents enseignants.

Zoé MARTINI-SIRUGUE était déjà en accord avec le projet d'origine sur la jupe créative et trouve ce deuxième projet intéressant et pouvant être développé en arts et dans plusieurs matières.

Faustine PLET craint que le deuxième projet mobilise moins les élèves et qu'il faudrait organiser des débats, c'est d'ailleurs ce qui est prévu.

Maxime WIDER trouve que cela lui rappelle les EPI du collège et qu'une expo génère moins d'intérêt chez les élèves. Il faudrait que les élèves soient acteurs et s'impliquent dans ce projet par le biais de recherches.

Alessandro ABINUN est d'accord avec Maxime mais pense que seules les élèves intéressés seront impliqués.

Mme CHRISTOPHE pense qu'avec une communication adressée à tous, les professeurs peuvent mobiliser toutes les classes, idée renforcée par Mme Bonal qui signale que c'est une période où tout le monde aurait à y réfléchir par une entrée ou une autre. Elle rappelle cependant qu'il n'est pas question d'obliger les enseignants à participer, ce serait contraire à la liberté pédagogique de chacun.

Mme RICCI demande s'il existe un club théâtre au lycée, la réponse est non malheureusement.

M. VIALLIS pense que le projet demande à être construit de façon plus collégiale.

Plusieurs interventions se font sur la façon de sensibiliser les élèves non intéressés, la façon dont l'information sera diffusée.

Faustine PLET demande si le projet de départ de la jupe créative est oublié ou si on est plus sur l'égalité homme-femme et sur une thématique par classe. Réponse de Mme CHRISTOPHE : la jupe créative peut être pensée sans sortir de la classe, par des photos prises et présentées dans une exposition, supports d'échanges avec des classes, il n'y a en tout cas pas de contradiction entre les deux propositions. La semaine de la culture sera la synthèse de ce qui aura été fait. Une communication va être faite par ses soins aux élèves et aux enseignants. Charge aux représentants des élèves de faire des propositions et aux élèves de participer à ce qui sera libre d'accès quand ce ne sera pas prévu dans sa classe.

Globalement les représentants des élèves se disent preneurs et partants pour ce projet.

Pièce(s) jointe(s) en annexe

3 – Appel à projets Parlement régional de la Jeunesse

Madame BRIVE, CPE, présente la proposition des jeunes parlementaires de la Région d'un appel à projets visant à sensibiliser les jeunes à la prévention du harcèlement dans le cadre scolaire.

Un formulaire de candidature avec présentation du projet est à renseigner impérativement avant le 14/03, délai très court pour remplir le dossier compte tenu que le mail d'information date du 21/02/2022 à diffuser auprès des équipes pédagogiques, sauf si le projet est déjà bien avancé et peut être proposé pour obtenir un financement.

Les projets seront étudiés par un jury composé des membres du Parlement régional de la jeunesse.

Les interventions portent sur les points suivants :

Zoé MARTINI-SIRUGUE demande si on peut garder l'idée pour l'année prochaine, mais Mme le proviseur fait remarquer que la Région aura peut-être d'autres priorités à ce moment-là.

Il sera communiqué à la Région que les délais pour répondre sont trop serrés.

II – VIE SCOLAIRE

Pièce(s) jointe(s) en annexe :

3 – Expression libre des élèves

Etat des lieux de projets en cours ou bilan de ceux qui ont eu lieu :

A / un projet foot est en cours. Aubin est en lien avec la MDL pour l'aspect financier.

B / une réunion des éco-délégués va se tenir le 25/02.

C / un projet artistique en lien avec la LPO est en cours.

La séance est levée à 11H40

Le 08/03/2022,
La CPE, secrétaire de séance
Catherine BRIVE

Vu et bon pour diffusion le 08/03/2022,
Le Proviseur
Marie-Claude BONAL

